



Compte-rendu de la réunion commune **des deux conseils de l'école doctorale Matisse** **du 18 novembre 2016**

Les participants :

- **Présents :** Michel Hurfin, Ophélie Rouby, Coralie Renault, Alexis Martin, Florian Méhats, Jacques Benasseni, Patrick Potier, Hervé Follin, Bernard Jouga, Jean-François Héléard, Amar Kachenoura, Hervé Folliot, Valentin Patilea, Christian Person, Mireille Garreau, César Viho
- **Excusés :** Lotfi Senhadji, Éric Pottier, Ronan Sauleau (représenté par Jean-François Héléard), Jean-Marie Bonnin (représenté par Christian Person), Jean-François Carpentier, Sylvain Barré, Nicoletta Tchou, Catherine Marque, François Husson, Jean-Marc Jézéquel, Eric Marchand
- **Invités :** Jean-Marie Lion

Ordre du jour

1. Point sur les mobilités et les allocations MESR 2016
2. Les nouveaux décrets et leurs mises en œuvre dans Matisse
3. État d'avancement de l'ED MathSTIC
4. Informations et questions diverses

1/ Point sur les mobilités et les allocations MESR 2016

Les conseils prennent connaissance du bilan des mobilités internationales de l'ED Matisse, de la Région Bretagne et de Rennes Métropole. Concernant, les mobilités de l'ED Matisse, il reste un ½ mois pour l'IRISA-INRIA et un mois pour l'IRMAR. F. Méhat indique qu'il étudie la possibilité de proposer un candidat. Le conseil est informé de la possibilité pour l'ED Matisse de subventionner 2 mois supplémentaires de mobilité.

Les conseils sont informés du bilan des concours MESR. Il reste ½ financement sur le concours ISA non encore pourvu pour lequel une solution proposée par CentraleSupélec est en cours d'étude auprès de l'Université de Rennes 1.

2/ Les nouveaux décrets et leurs mises en œuvre dans Matisse

2.1/ Concernant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Les différents points importants de l'arrêté sont rappelés : Inscription, Convention de formation, Comité de suivi individuel du doctorant (CSID), Réinscription, Portfolio du doctorant, Rapporteurs, Soutenance etc. Il est souligné la nécessité de s'aligner sur les orientations en cours de définition au niveau de l'UBL. Les mises en œuvre envisagées au niveau de l'ED ainsi que les calendriers prévisionnels sont présentés et discutés. Voici une synthèse des discussions et des décisions prises pour 2016-2017.

a) Le comité de suivi individuel du doctorant (CSID)

Le CSID doit veiller au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation, évaluer, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et

les avancées de sa recherche, formuler des recommandations et transmettre un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse, veiller à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Proposition de mise en œuvre dans l'ED Matisse pour 2016-2017 :

- **Composition** : Les membres d'un CSID sont des personnes non impliquées dans l'encadrement et la direction de la thèse. Un CSID doit être composé d'au moins deux personnes dont au moins un chercheur ou enseignant-chercheur du domaine de la thèse. Les membres du CSID sont nommés par le directeur de l'ED sur proposition du directeur de laboratoire.
- **Calendrier** :
 - o Les directeurs de laboratoires doivent proposer les CSID pour chacun des doctorants inscrits en 1^{ère} et 2^{ème} année. Un CSID peut être proposé aussi pour les doctorants de 3^{ème} année et plus, si le directeur de thèse et/ou le doctorant et/ou le directeur de laboratoire et/ou le directeur de l'ED en éprouvent le besoin
 - o Date limite d'envoi des compositions des CSIDs à l'ED Matisse : 27 janvier 2017
 - o Des adaptations au cas par cas sont prévues pour les inscriptions tardives
- **Mode de fonctionnement** :
 - o Au moins une réunion par an avec le doctorant
 - o Le CSID peut être réuni à tout moment sur sollicitation du directeur de thèse ou du doctorant ou du directeur de l'école doctorale
 - o Chaque réunion comporte obligatoirement un entretien avec le doctorant **sans les encadrants** ; une partie de la réunion pouvant toutefois se faire en présence des encadrants
 - Le CSID évaluera à cette occasion, les conditions de formation et les avancées de la recherche du doctorant
 - Pour les doctorants de première année, le CSID pourra en accord avec le directeur de thèse, s'appuyer sur un rapport d'activité fourni par le doctorant
 - Le CSID formulera des recommandations et un avis sur la réinscription et transmettra un rapport au doctorant, au directeur de thèse, au directeur de laboratoire
 - Les laboratoires centralisent les rapports des CSIDs et se chargent de les transmettre à l'école doctorale
 - o Pour cette année, la date limite de remise des rapports à l'ED : 15 juin 2017

b) Inscription et réinscription

- Les demandes d'inscription seront analysées par le comité des thèses comme auparavant en prenant en compte les nouveautés introduites dans le décret
- L'avis du CSID sera exigé pour toute demande de réinscription

c) Durée de la thèse et année de césure

Les conseils sont informés des principales modifications et du fait que L'ED Matisse les mettra en application pour les doctorants inscrits après le 1^{er} septembre 2016.

d) Charte du doctorat et convention de formation

- Les conseils sont informés que la charte du doctorat remplace la charte des thèses et l'obligation d'y associer une convention de formation comportant notamment le calendrier du projet de recherche.
- L'Université de Rennes 1 et l'INSA ont fourni une charte du doctorat et une convention de formation qui sont utilisés pour les inscriptions dans leurs établissements depuis le 1^{er} septembre 2016. Les autres établissements sont invités à faire de même.

e) Direction de thèse

- Les conseils sont informés de la possibilité d'un 3^{ème} co-directeur du monde socio-économique avec une formalisation obligatoire dans la convention de formation
- L'ED Matisse prendra en compte cette possibilité pour toutes les demandes de direction de thèse démarrant après le 1^{er} septembre 2016
- Il a été également approuvé que l'ED Matisse maintienne la notion d'encadrant pour rendre visible le travail d'encadrement des collègues non HdR ; les taux de direction et d'encadrement continueront d'être donc affichés sur le site de l'ED.

f) Soutenance

- Les conseils sont informés des principaux changements et nouveautés concernant la soutenance de thèse.
- Les conseils ont approuvé que l'ED Matisse applique le nouveau décret pour les demandes de soutenance déposées depuis le 1^{er} septembre 2016 et uniquement aux doctorants devant se réinscrire pour 2016/2017

g) Pour les autres points du décret du 25 mai 2016

Les conseils sont informés que l'ED Matisse se conformera au nouveau décret pour toutes demandes intervenant après le 1^{er} septembre 2016.

2.2/ Concernant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche - Version consolidée au 01 septembre 2016

Les conseils échangent sur le nouvel arrêté. Il ressort en particulier de la discussion que, selon les calculs d'un doctorant, le nouvel arrêté relatif à la rémunération des doctorants contractuels engendrerait dans certaines situations une perte de salaire de l'ordre de 3%.

3/ État d'avancement de l'ED MathSTIC

Une réunion des directeurs et directeurs-adjoints des EDs de l'UBL du site de Rennes a eu lieu le 9 octobre 2016. Elle visait à préciser le rôle du collège doctoral du site de Rennes, à constituer son bureau et son conseil et à désigner son directeur. Les résultats de cette réunion ont été présentés aux conseils de l'ED Matisse. L'ED Matisse devant désigner un représentant des doctorants de l'ED MathSTIC, il a été convenu que ce serait l'un des 5 doctorants élus de l'ED Matisse. Ceux-ci devraient se concerter pour proposer un nom qui sera transmis au directeur du collège doctoral du site de Rennes (Pierre-Henri Frangne, professeur de philosophie de l'art et esthétique à R2, directeur de l'ED ALL (Art Lettres et Littérature) de l'UBL).

Concernant les conseils des futures EDs de l'UBL, il a été demandé aux directeurs des EDs de fournir pour le 25 novembre 2016 les répartitions des 14 membres, représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernées et les 2 représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens. A cet effet, pour MathSTIC, une réunion regroupant le directeur de MathSTIC (César Viho) et les 6 directeurs-adjoints de site (Philippe Coussy (Lorient-Vannes), Stéphane Loiseau (Angers), Christian Person (Brest), Dominique Py (Le Mans), Mario Sudholt (Nantes) et Mireille Garreau (Rennes)) a eu lieu le 4 novembre 2016 et a permis d'aboutir à une proposition de répartition qui a été présentée aux conseils de l'ED Matisse. Cette répartition est résumée ci-dessous :

- Pour les 14 sièges d'enseignants-chercheurs et chercheurs :
 - Le directeur de l'école doctorale présidera le conseil de l'école mais il n'aura pas de voix délibérative
 - 6 sièges sont occupés par les dir.-adjoints
 - 1 siège est attribué au représentant des établissements associés (INRIA, IFSTTAR,

- INSERM) ; INRIA a été choisi
- Les 7 postes restants ont été répartis en recherchant, dans la mesure du possible, la représentation d'un grand nombre d'établissements et de laboratoires, en corrélation avec la capacité d'encadrements et avec le nombre de doctorants.
- Pour les 2 sièges de BIATSS
 - 1 siège en Bretagne
 - 1 siège en Pays-de-Loire

Chaque directeur-adjoint de site était censé présenter cette répartition sur leur site respectif et faire remonter des noms. Les noms proposés par chacun des autres sites sont présentés et les discussions seraient en cours pour ce qui concerne le site de Rennes et en particulier pour l'IETR et l'IRISA. Il ressort de la discussion qui a suivi une inquiétude sur la représentativité des petits laboratoires et des disciplines. Les éléments de réponse à ces inquiétudes ont été présentés et résumés ci-dessous :

- Les dir.-adjoints ont été nommés pour représenter les établissements et laboratoires de leur site respectif ; ils veilleront donc à porter les avis des établissements non représentés concernant les points à l'ordre du jour des réunions du conseil
- Les ordres du jour des conseils seront transmis à tous les directeurs des établissements et laboratoires accrédités et associés de l'ED

Jean-François Héléard et Bernard Jouga signalent l'inquiétude de Ronan Sauleau (dir. de l'IETR) qui estime que l'électronique et l'IETR seraient sous-représentés. Les discussions doivent continuer dans les prochains jours pour finaliser ce dossier.

4/ Informations et questions diverses

- Les conseils sont informés que le vice-président Recherche de l'Université de Rennes 1 (Jean-François Carpentier) souhaite revoir les modalités de demande d'autorisation de soutenance d'HdR. Il souhaite que les écoles doctorales étudient les critères en privilégiant les critères qualitatifs (plutôt que quantitatifs), domaine par domaine, qui peuvent être utilisés par la commission HdR pour autoriser la soutenance. Un message va être envoyé en ce sens aux directeurs de laboratoires.
- César Viho et Mireille Garreau informent les conseils de leur participation à une réunion du groupe de travail (GdT) sur le harcèlement sexuel, sur invitation de Nicoletta Tchou. Ils informent les conseils de l'intervention de Mme Bertin (médecin du SMUT) sur ce sujet auprès des doctorants de l'ED Matisse lors de la réunion de rentrée du 15 novembre 2016 et du souhait de N. Tchou de leur proposer un questionnaire « test » sur les discriminations (proposé par le GdT pour l'égalité et contre les discriminations) avec deux questions sur le harcèlement. Les conseils donnent leur accord en demandant toutefois de faire attention à préserver l'anonymat.

Prochaine réunion du conseil :

Vendredi 10 février 2017, à 14h15 (salle à préciser ultérieurement)

Ordre du jour prévisionnel :

- Bilan Matisse 2016, Budget et actions 2017
- ARED 2017
- Répartition des contrats MESR
- État avancement ED UBL
- Parole aux doctorants
- Echo de l'écosystème